



**BANQUES ET
ASSURANCES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CSEC

(COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE CENTRAL)

DECLARATION PREALABLE DE VOS ELIUS

19 Sept 2019

VOS REPRÉSENTANTS

ALEXANDRE BOUAT

ALEXANDRE BERTHELOT

MARIE-HÉLÈNE CHEVALLIER

VALÉRIE GUEVEL-POUPARD

CHRISTINE COEYMANS

ALAIN JAECKEL

MARIE-ROSE MICHINEAU

SANDRINE TCHOUBOUKOFF

PIERRE RIVIÈRE

LAURENT COURRIER

Vous nous présentez aujourd'hui **l'ECHONET MOBILE** : site responsive et atawad, Responsive design, SAAS, snacking et long read, tone of voice....

À la lecture de cette présentation, les élus **CFDT** s'interrogent sur le droit à la déconnexion. Certes, nos modes de travail deviennent de plus en plus digitaux et mobile. Cependant, la frontière entre vie professionnelle et vie personnelle devient dangereusement perméable.

Nous en voulons pour preuve, par exemple les applicatifs déjà accessibles à toute heure du jour et de la nuit 7/7 tels Mydev, Elearning etc...N'est-ce que le début ? La liste ne va-t-elle pas s'étoffer très rapidement ?

Alors oui, la tentation peut-être grande pour certains de se connecter en dehors des heures de travail. Vous l'avez parfaitement intégré, quoi de mieux que de faire ses elearnings, sa gestion personnelle (Alis, About me, Next) quand les journées de travail sont déjà surchargées et les salariés fatigués.

Les élus CFDT vous rappellent l'accord sur la prévention du stress au travail signé en 07/2015 traitant de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Votre engagement consiste à préserver un temps de déconnexion permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Votre engagement consiste aussi à utiliser des dispositifs et outils spécifiques pour s'assurer du respect du temps de repos quotidien. Quels sont les outils utilisés ? Quels en sont les enseignements ?

Les élus **CFDT** attendent vos réponses sur ce sujet.

Nous vous rappelons que l'ouverture d'une négociation sur la QVT est à l'initiative de la **CFDT**. Dans notre cahier revendicatif présenté à la Direction lors du mouvement de grève nous évoquions déjà le droit à la déconnexion.